

Préparation au concours interne ESC

L'ÉPREUVE ORALE

J.N.Toreau

Dossier action pédagogique / action d'animation

Quelles actions choisir ?

Qu'attend le jury ?

Quels critères d'évaluation ?

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

<i>Nature des épreuves</i>	<i>Durée</i>	<i>Coefficient</i>
Épreuve professionnelle	<i>Exposé :</i> <i>15 minutes maximum</i> <i>Entretien :</i> <i>40 minutes maximum</i>	3

Le candidat fait parvenir au jury son dossier selon les modalités définies annuellement et portées sur la convocation aux épreuves d'admissibilité.

L'épreuve prend appui sur le dossier fourni par le candidat. Le dossier comporte l'analyse d'une situation d'enseignement ou d'animation dans le champ de l'éducation artistique.

Ce dossier ne doit pas excéder vingt pages (y compris les annexes éventuelles) et il doit comporter une page de synthèse. Il sert de support à l'exposé et à l'entretien.

Évaluation:

L'évaluation porte sur :

- les qualités didactiques, pédagogiques et éducatives de la situation d'enseignement ou d'animation retenue ;
- les connaissances et compétences du candidat en éducation artistique, dans le cadre des référentiels de l'éducation socioculturelle ;
- les capacités d'expression et de communication du candidat.

Cette épreuve permet au jury, plus largement, d'apprécier les compétences pédagogiques du candidat à travers l'analyse d'une situation d'enseignement ou d'animation, son expérience professionnelle, sa conviction dans les points de vue exprimés, son ouverture d'esprit, et finalement sa motivation et ses aptitudes pour intervenir dans l'ensemble des champs de l'éducation socioculturelle.

Préparation au concours interne ESC

L'ÉPREUVE ORALE

J.N.Toreau

Attentes communes pour les deux dossiers

Le dossier comporte une **analyse** de situation professionnelle : on ne peut donc se contenter d'un **descriptif**.

La situation professionnelle décline le référentiel de métier ESC : le dossier mettra en évidence la cohérence des actions analysées.

1. La conformité avec la commande institutionnelle : « *Comme tout professeur de l'enseignement agricole, le professeur d'E.S.C. exerce sa fonction d'éducation et d'animation dans le cadre des **missions confiées par la loi au service public d'enseignement et de formation professionnelle agricole, des référentiels nationaux, de la réglementation en vigueur, et du projet d'établissement.*** »
2. Mise en œuvre de l'ESC :
 1. « *Les méthodes de **l'éducation nouvelle (pédagogie active, constructiviste, pédagogie de/du projet)** sont privilégiées : en effet l'éducation socioculturelle participe à la construction chez l'élève de compétences qui ne se ramènent pas simplement à un corpus de savoirs mais qui s'élaborent et se maîtrisent dans une démarche éducative impliquant des engagements dans des situations concrètes. (...) L'éducation socioculturelle favorise l'ouverture du champ des relations et utilise nécessairement des méthodes actives de découverte, de compréhension et d'action.* »
 2. « *Cette formation se poursuit, avec les mêmes objectifs, dans le cadre de projets d'activités périscolaires et associatives qui peuvent s'intégrer dans des actions d'animation et de développement.* »
3. La multi-dimensionalité des actions : « *Comme membre de l'équipe pédagogique, il participe à l'élaboration et à la conduite des actions liées à l'exercice des missions de l'enseignement agricole au sein de l'établissement, notamment la **mission d'animation et de développement des territoires ruraux, la mission d'insertion, et la mission de coopération internationale.*** »
4. L'inscription de l'action dans un dispositif éducatif
 1. Contextualisé : « *L'intervention du professeur d'éducation socioculturelle, encadrée par des référentiels de formation, est forcément contextualisée, au plus près de l'actualité du monde contemporain, des réalités sociales et culturelles des publics en formation, et des territoires en lien avec l'établissement.* »
 2. Formalisé : le PADC dans lequel l'action prend place (et qui contextualise la commande institutionnelle), et/ou le référentiel de formation.

Situation pédagogique

1. Modalités spécifiques : « *A partir des référentiels de formation, il construit des progressions sous quatre formes (qui peuvent être mises en œuvre en pluridisciplinarité) :*
 1. *programmation séquentielle relative à un objectif,*
 2. *pédagogie conduite selon la méthodologie du projet, prenant en compte les centres d'intérêt des publics en formation,*
 3. *pédagogie centrée sur les pratiques d'expression et de réalisation conduites en atelier,*
 4. *pédagogie d'approche du territoire.* »
2. Activités de l'enseignant : « *Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage en fonction des publics en formation, des référentiels de formation et du contexte de l'établissement.*
 1. *Appréhender les finalités, les compétences et les contenus relatifs aux référentiels de formation.*
 2. *Planifier et réaliser des situations de formation en fonction de la logique des contenus et de la progression des apprentissages, des représentations et des champs d'intérêt des publics en formation.* »
3. « *Évaluer la progression des apprentissages pour situer les publics et adapter la formation.* »

Préparation au concours interne ESC

L'ÉPREUVE ORALE

J.N.Toreau

Action d'animation

1. Commande institutionnelle « *Comme animateur de la vie sociale et culturelle, il exerce sa responsabilité en lien permanent avec la communauté éducative. Il élabore en concertation le projet d'animation et de développement culturel, dans le cadre du projet d'établissement, en cohérence avec les objectifs généraux inscrits dans les référentiels d'éducation socioculturelle. Dans le cadre de son service d'animation, le professeur d'E.S.C. agit aussi auprès de l'association socioculturelle des publics en formation, selon les termes de la convention passée entre celle-ci et l'établissement.* »
2. Nature des activités d'animation : « *Les activités d'animation du professeur d'E.S.C. s'exercent dans le cadre du projet d'établissement. Elles intègrent :*
 1. *les prolongements de certains enseignements avec une classe,*
 2. *les actions de médiation culturelle de l'établissement,*
 3. *les activités dans le cadre de l'association,*
 4. *toute autre activité éducative de l'établissement qui peut faire appel à ses compétences dans le champ socioculturel.* »
3. Compétences de l'E.S.C. :
 1. *« Conduire un atelier dans un domaine d'expression culturelle ou artistique.*
 2. *Participer aux réseaux d'action culturelle et se situer comme médiateur culturel avec les structures concernées.*
 3. *Agir comme conseiller de l'association des jeunes en formation, dans l'animation socioculturelle et l'accompagnement organisationnel, administratif et financier de l'association, ainsi que dans l'aménagement du centre socioculturel.*
 4. *Mobiliser des techniques d'animation en appui à des projets culturels émanant de groupes de jeunes.*
 5. *Concevoir, négocier, évaluer et communiquer les actions d'animation socioculturelle.* »

L'élaboration du dossier

L'analyse d'une *situation professionnelle* est un exercice complexe de formalisation des pratiques qui ne peut se ramener à un simple descriptif. Il faut en effet que le candidat démontre ses capacités à

- justifier de la pertinence de l'action :
 - analyser les textes de cadrage (référentiels ou circulaires concernant le projet éducatif) pour définir sa conformité,
 - analyser le contexte dans lesquels l'action prend place (volets du projet d'établissement concernés, ressources mobilisables, ...)
 - inscrire l'action dans le cadre des parcours d'apprentissage des élèves concernés, avec l'exigence de donner du sens aux apprentissages,
 - justifier ses choix pédagogiques parmi les 4 modalités de l'ESC
 - justifier les modalités de l'évaluation.
- expliciter les contenus mobilisés :
 - démontrer sa maîtrise du champ choisi en justifiant des références mobilisées,
 - définir les points de repère fondamentaux dans l'apprentissage des élèves,
 - **prendre une distance critique à l'égard des objets et de la discipline enseignés.**

Présentation orale

Rapport du jury : « *exposé mal préparé (lecture du dossier par exemple), une mauvaise gestion du temps, difficulté à mobiliser des référents théoriques et discours parfois anecdotique sur les pratiques* »